COQUELICOT

Association de Parents d'Enfants Sourds et Malentendants du Pays d'Aix

. . . du nom de cette fleur légère et fragile comme nos enfants, qui résonne comme cochlée, instrument essentiel du système auditif . . .

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2004

Association COQUELICOT

465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence - Tel/Fax: 04 42 64 51 36

E-mail: coquelicot.asso@free.fr - URL: http://coquelicot.asso.free.fr



SOMMAIRE

1.	QUI SOMMES-NOUS ?	2
1.1 1.2 1.3	Bureau du Conseil d'Administration	2
1.3		
2.	NOTRE PROJET	3
2.1 2.2		
2.3 2.4		
3.	RESSOURCES FINANCIERES	6
3.1 3.2 3.3	2 Appels de fonds	6
4.	ACTIONS REALISEES	7
4.1 4.2 4.3 4.4	Pormation	7 7
5.	POUR LE FUTUR!	8
6	I EXIOLIE	8

1. QUI SOMMES-NOUS?

1.1 Statuts

- Association loi 1901 Activité : Culturel/Social/Technique et Recherche
- Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence : le 07/01/2004
- Publication au Journal Officiel : le 07/02/2004 N° de parution 20040006 N° d'annonce 190
- Partenaire de l'URAPEDA¹-PACA (38, rue Breteuil 13006 Marseille) qui regroupe aujourd'hui 8 autres associations dans la région PACA
- Siège social : 465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence

1.2 Bureau du Conseil d'Administration

	PRENOM	NOM	COORDONNEES	
Présidente	Marie-Chrystel	BONNAMOUR	465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence Tel: 04 42 64 51 36 - E-mail: s.bonnamour@free.fr	
Vice-Président	Gaétan	GUILLARD	4, allée d'Oxford 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : gaetan.guillard@free.fr	
Trésorier	Stéphane	BONNAMOUR	465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 64 51 36 - E-mail : s.bonnamour@free.fr	
Secrétaire	Valia	GUILLARD	4, allée d'Oxford 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : valia.guillard@free.fr	

1.3 Membres adhérents

<u>Les membres adhérents</u> de l'association sont exclusivement parents d'enfants sourds ou malentendants (condition nécessaire pour un partenariat avec l'URAPEDA), appareillés et tous intégrés en milieu scolaire ordinaire.

A la date du 24 février 2005, les enfants concernés sont :

Prénom	Age	Surdité	Appareillage	Rentrée 2004	Ville
Elise	3 ans	profonde	prothèses	maternelle (PS)	Mimet
Aloïs	3 ans	sévère	prothèses	maternelle (PS)	Aix-en-Provence
Leïla	3 ans ½	profonde	prothèses	maternelle (PS)	Pertuis
Maxime	5 ans	sévère-profonde	prothèses	maternelle (GS)	Le-Puy-Ste-Réparade
Théo	5 ans ½	profonde	implant	maternelle (GS)	Aix-en-Provence
Clarisse	6 ans	profonde	implant	primaire (CP)	Aix-en-Provence
Clément	9 ans	profonde	implant	primaire (CE ₂)	Roquevaire
Hadrian	9 ans ½	profonde	implant	primaire (CM1)	Fuveau
Clément	11 ans	profonde	prothèses	collège (6 ^{ème})	Aix-en-Provence
Caroline	13 ans	profonde	prothèses	collège (5 ^{ème})	Martigues

1.4 Membres d'honneur

Marianne PERSONNIC et Audrey COLLEAU, orthophonistes sur Aix-en-Provence, ont été élues membres d'honneur par le Conseil d'Administration.

¹ Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs

2. NOTRE PROJFT

Rappel de l'objet de l'association :

"favoriser l'intégration scolaire, sociale et culturelle
des enfants déficients auditifs communiquant oralement"

2.1 Intégration scolaire en milieu ordinaire

- La <u>loi d'orientation de 1975</u>, relative à l'intégration scolaire, précise que : « [...] tout enfant handicapé doit bénéficier d'une scolarité, de préférence en classe ordinaire [...] »
- Les enjeux d'une telle intégration sont multiples :
 - Maîtrise de la langue orale et écrite
 - Intégration sociale et enrichissement de la personnalité
 - Apprentissage de la tolérance
 - Intégration dans les écoles de quartier et non en écoles spécialisées (solution unique pour de jeunes sourds ne communiquant pas oralement et placés en pensionnat souvent loin des familles)
- Les chances de réussite de cette intégration en milieu scolaire ordinaire sont réduites sans l'intervention d'un <u>codeur LPC</u>. Codeur s'entend ici comme une personne qui répète, en simultané, en muet et en associant le code LPC, les différents échanges verbaux au sein de la classe. Il permet ainsi une réception sans ambiguïté des enseignements.

2.2 Moyens actuels

- <u>AES²</u>: un complément de l'allocation de base, justifié par l'embauche d'une tierce personne (codeur LPC) peut être obtenu (sous réserve d'acceptation du dossier par la CDES³) mais son montant reste bien en-deçà du coût réel de cette embauche.
- AVS⁴ : une demande peut être envisagée auprès de l'Education Nationale.
 - Cette aide non spécifique au handicap de la surdité est rarement attribuée dans le département, faute de moyens.
 - Si elle est attribuée, le personnel n'est pas forcément qualifié pour intervenir en tant que codeur. Une formation au diplôme de « codeur LPC » (reconnu en tant que tel par le Ministère de l'Education Nationale depuis 1986) est envisageable mais la rémunération finale de l'AVS doit alors tenir compte de cette qualification, en complément du salaire de base proposé par l'Education Nationale.
- <u>SSEFIS</u>⁵ (les Hirondelles à Marseille) : c'est la seule solution proposée aujourd'hui en réponse à nos besoins
 - Un enfant sourd profond a droit à l'intervention, dans son établissement, d'un professeur de sourd au maximum 3 heures par semaine (ce qui est largement insuffisant).
 - Dans ce système, l'enfant est sorti de la classe : on ne peut donc pas parler d'intégration !
- Aucune autre association dans la région ne répond à nos besoins.

² Allocation d'Education Spéciale

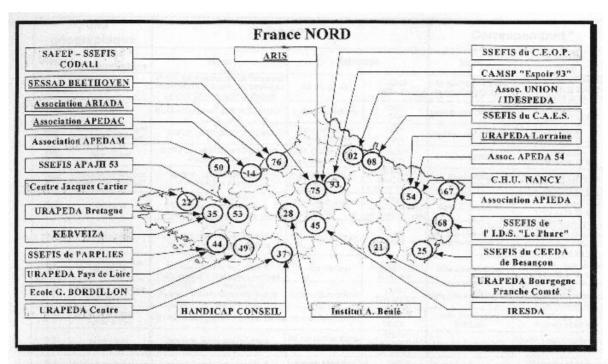
³ Commission Départementale de l'Education Spéciale

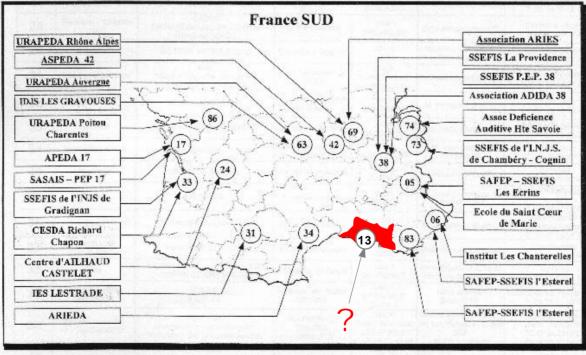
⁴ Auxiliaire de Vie Scolaire

Auxilialie de vie Scolalie

⁵ Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Intégration Scolaire

 <u>Dans d'autres départements</u>, des solutions souples ont été mises en place et ont fait leur preuve (cf. synopsis, présenté ci-dessous, de l'enquête de l'ALPC⁶ sur l'intervention des codeurs dans les établissements).





⁶ Association pour la promotion du Langage Parlé Complété

2.3 Définition du projet

A la demande des parents et des équipes éducatives (directeurs d'établissement, enseignants, orthophonistes) et en complément des aides déjà accordées par l'Etat (cf. §2.2), l'association COQUELICOT se donne pour mission principale de faciliter l'intégration scolaire et culturelle de ses enfants déficients auditifs, par l'intervention (dans le cadre de la classe, d'un soutien scolaire et de sorties culturelles) de professionnels du Langage Parlé Complété : les "codeurs LPC" (cf. §2.1).

2.4 Coût prévisionnel

Le coût total du projet est estimé à environ 100.000 € et comprend principalement :

- la formation et le salaire* de 4 personnes à temps plein (35 heures/semaine) soit 4*1.600 € + 20 % = 76.800 + 15.360 = 92.160 €
- l'achat de matériel pédagogique à l'attention des familles adhérentes et des équipes éducatives
- la participation aux frais de stages de formation au LPC pour les familles (stage d'été proposé par l'ALPC) et les professionnels de l'éducation (enseignants, assistantes maternelles, ...), à hauteur d'environ 5.000 €

^{*} Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 Mars 1966

3. RESSOURCES FINANCIERES

3.1 Cotisations des adhérents

Le montant de l'adhésion 2004 était fixé à 20 € par famille.

3.2 Appels de fonds

La campagne de recherche de fonds auprès des particuliers nous a permis de recueillir cette année la somme totale d'environ 7.800 €, répartie en deux catégories :

- <u>95 membres bienfaiteurs</u> ont soutenu l'action de l'association COQUELICOT, dont les docteurs Stéphane ROMAN (ORL audio-phonologiste à La Timone) et Michèle DONNAY (pédiatre à Aix-en-Provence), avec un don moyen de 76 € ;
- 500 € ont été recueillis par <u>club SOROPTIMIST</u> d'Aix-en-Provence à l'occasion d'un vide-grenier organisé au profit de l'association.

Nous remercions vivement l'ensemble des donateurs et des « solliciteurs ». Une plus grande implication des adhérents dans cette campagne permettrait une augmentation sensible du nombre de donateurs et donc du montant récolté.

Des contacts ont également été pris avec les clubs ROTARY et KIWANIS d'Aix-en-Provence. Des actions au profit de l'association sont en cours de définition pour l'année 2005 :

- Vente d'objets par des élèves des Arts et Métiers : confection en cours de sachets de lavande (à suivre ...)
- Organisation d'une soirée par des élèves de l'IUT de gestion d'Aix-en-Provence (à suivre ...)

3.3 Subventions des collectivités

Des démarches ont été engagées dès février 2004 (et relancées régulièrement depuis par téléphone et par dossiers) auprès du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la mairie d'Aix-en-Provence pour obtenir des subventions qui financeraient le projet.

4. ACTIONS REALISEES

L'année 2004, qui a vu la création de COQUELICOT, a été principalement marquée, au niveau associatif, par des actions de promotion et d'information sur les thèmes de la surdité, du LPC et de l'intégration scolaire.

4.1 Information/Promotion

Le but de cette action était de faire connaître l'association et son projet aux parents susceptibles d'y adhérer et en recherche de renseignements, aux professionnels (pédiatres, ORL, enseignants, psychologues, ...) entourant nos enfants et de sensibiliser le public et les pouvoirs publics à nos revendications :

- Création du site Internet http://coquelicot.asso.free.fr
- Création et diffusion d'une plaquette
- Participation à la Journée des Associations du Pays d'Aix (ASSOGORA) le dimanche 12 septembre 2004 :
 - Tenue d'un stand sur le cours Mirabeau
 - Sensibilisation du public sur le thème de la surdité des enfants et du LPC
 - A cette occasion, une trentaine de personnes ont manifesté leur intérêt à être formé au LPC.

4.2 Formation

Le LPC n'étant pas encore un phénomène de mode dans le département, nous avons cherché les moyens de le faire connaître au plus grand nombre :

- Achat de matériel pédagogique à la disposition des adhérents pour une diffusion auprès de leur entourage proche (familles, amis ou enseignants) :
 - Programme vidéo d'apprentissage du LPC
 - « Un enfant sourd dans votre classe » : guide aux enseignants qui accueillent un enfant sourd en milieu scolaire ordinaire
 - « Le Petit Clown » : support visuel pour apprendre le LPC aux jeunes enfants

Ce matériel pourrait encore être enrichi par l'achat de cassettes d'histoires codées en LPC pour les enfants.

- Une session d'initiation au LPC (financée par l'association) est en cours d'organisation pendant les vacances d'hiver 2005 (accueil limité à une douzaine d'élèves).
- Nous rappelons que nous manquons cruellement, dans le département, de codeurs/codeuses LPC capables d'intervenir dans la classe de nos enfants.

4.3 Rencontres entre familles

En tant qu'association de parents, COQUELICOT a pris plaisir à organiser son pique-nique annuel le 6 juin 2004 à la Ste-Victoire : plus de familles auraient pu répondre présent à cette manifestation conviviale, à l'occasion de laquelle parents, enfants sourds, frères et sœurs ont pu se rencontrer et échanger ...

4.4 Relations avec les partenaires

• Le 19 juin 2004, COQUELICOT a participé à l'Assemblée Générale de l'<u>URAPEDA-PACA</u> et officialisé ainsi son affiliation. Elle rejoint ainsi les 7 autres associations de parents d'enfants sourds de la région.

Notons qu'une enquête est en cours de réalisation par l'URAPEDA-PACA pour recenser les besoins des parents du département des Bouches-du-Rhône et éventuellement envisager, à moyen terme, la reconversion de notre association en SSEFIS.

- Des contacts avec l'<u>ADSEDA-13</u> ont été pris et nous devrions prochainement participer avec eux à l'élaboration d'un projet de réunion inter-associations régionales.
- Valia GUILLARD, secrétaire de l'association COQUELICOT, a été nommée correspondante départementale de l'<u>ALPC</u> dans les Bouches-du-Rhône et a participé à une réunion sur Paris les 16-17 octobre 2004.

5. POUR LE FUTUR!

- Le projet de mise en place d'un SSEFIS sur Aix-en-Provence, déposé par l'URAPEDA-PACA, est à suivre avec intérêt et à encourager.
- Afin d'anticiper les besoins de chacun, il faudrait lancer une action de prospection de personnes susceptibles d'intervenir « à notre demande » en tant que codeur LPC (soit financées par l'Education Nationale en tant qu'AVS si les dossiers sont acceptées, soit financées par l'association si des subventions suffisantes nous sont accordées).
- Après la mise en place d'un stage d'initiation au LPC, nous prévoyons d'organiser des sessions d'entraînement car le LPC nécessite une pratique assidue pour gagner en fluidité.
- Les mises à jour régulières du site Internet http://coquelicot.asso.free.fr devront se poursuivre. Il s'agit de le « faire vivre » (actualités, témoignages de parents, ...) : toutes suggestions seront les bienvenues.
- La promotion de l'association et de son action pourrait être réalisée via la rédaction d'articles : LPC-Infos (revue mensuelle de l'ALPC), journaux régionaux, ...

6. LEXIQUE

AES Aide d'Education Spéciale

ADSEDA Association Départementale de Soutien aux Enfants Déficients Auditifs

ALPC Association pour la <u>Promotion du Langage Parlé Complété</u>

AVS Auxiliaire de Vie Scolaire

CDES Commission Départementale de l'Education Spéciale

LPC <u>Langage Parlé Complété</u> LSF <u>Langage des Signes Française</u>

SSEFIS Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire

URAPEDA Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs